

# Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF



## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 97.4

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et greffière, de la susdite municipalité,

**QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Neuville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 97.4 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Neuville »;

**QUE** le présent règlement est déposé au bureau municipal situé au 230, rue du Père-Rhéaume à Neuville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

**QUE** le règlement entre en vigueur selon la loi.

**DONNÉ À NEUVILLE**, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

  
**Marie-Krystine Beauregard**  
Directrice générale et greffière